LE MESSAGE DU MARÉCHAL

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

certainement sauvés ? Croit-on surtout qu'à côté des déficiences trop réelles de l'Etat, l'inertie, la convoitise, l'égoïsme de beaucoup de Français, n'aient point rendu vains bien des efforts. Et si parfois le mécontentement grandit, si la colère gronde, n'est-ce pas d'abord contre l'injustice qu'ils se manifestent, contre la dureté des cœurs, contre le pouvoir utilisant de l'argent, contre ces lâchetés humaines qui sont, certes, de tous les temps, mais que la misère du peuple rend aujourd'hui doublement odieuses.

J'ai souffert bien souvent en constatant qu'au lendemain de la défaite, tant de Français n'avaient point su s'élever à la hauteur de leur devoir. Et cependant, je ne perds pas confiance. Les lassitudes, les négligences, les reproches ne m'ont pas rebuté. Un sourire d'enfant, le regard d'une mère, l'allure décidée des jeunes, me rendraient, s'il était nécessaire, tout mon courage.

Dans cette succession d'espoirs, d'échecs, d'incertitudes, de sacrifices, de déceptions, qui marquèrent les deux premières années de l'armistice n'était-ce point au fond la France, la France blessée, la France aveuglée qui se cherchait ?

Elle se retrouvera, j'en ai la certitude. Chasses le doute de vos âmes, mes chers amis, et, en le faisant l'acerbe critique. Pensez au Chef qui vous aime et qui, pour vous, se tient encore debout sous l'orage. Il n'oublie, croyez-le, ni vos prisonniers qui sont si loin, ni vos champs qui vous occasionnent bien des déceptions, ni vos usines qui tournent avec tant de peine, ni vos foyers que visite la faim. Il voudrait, pour vous, faire plus encore et, tout au moins, en ce second anniversaire de l'une des dates les plus cruelles de notre histoire, vous faire partager la grande espérance qui l'anime toujours et qu'il demande à Dieu de réaliser, même après sa mort, pour le salut de notre pays.

Vive la France !

FRONT DE L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Sur la côte de Eupatoria, port situé au nord-ouest de Sébastopol, les navires de guerre soviétiques qui s'approchaient ont été contraints à faire demi-tour, des tentatives de débarquement opérées par plusieurs navires près de Jalta au sud-est de Sébastopol, ainsi que près de Marioupol sur la mer d'Azov, ont complètement échoué.

En dehors de ces trois tentatives, les Soviets ont encore essayé de débarquer dans la nuit du 16 juin, sur la côte de la presqu'île de Kertch, des troupes contenues dans six embarcations.

Avant qu'elles eussent pu accoster, cinq embarcations ont été contraintes à rebrousser chemin. La sixième a été coulée : tous les soldats qui l'occupaient ont péri.

Dans le secteur du Donetz, un groupe ennemi qui, profitant du brouillard, avait essayé à l'aube de franchir le fleuve, a été en partie anéanti au moment de la traversée ou refoulé après le débarquement. Quelques détachements qui ont réussi à s'accrocher dans les ravins sont encerclés et vont au devant de leur anéantissement.

Dans le secteur nord du front de l'Est, les groupes de combat allemands, après avoir franchi de nombreux champs de mines et des terrains difficiles et marécageux ont encore gagné du terrain malgré une violente résistance.

Dans la région de Volchov, de fortes attaques ennemies soutenues par des chars et de l'artillerie ont été arrêtées par le feu concentrique de toutes les armes.

On signale enfin que le capitaine Ivan Lachanov, du 929me régiment de la 254me division de tirailleurs, qui fut fait prisonnier par les Allemands dans le secteur nord du front de l'Est, a déclaré que les mutilations volontaires et l'indiscipline prenaient de jour en jour plus d'extension dans l'armée rouge.

Il se produit souvent des bagarres au cours desquelles les commissaires et les officiers sont assaillis par la troupe et n'osent faire usage de leurs armes, car leur vie serait menacée.

— L'Allemagne et la France participeront officiellement à la 10me Foire internationale des échantillons de Barcelone qui aura lieu du 8 au 25 septembre. L'Italie, le Danemark, la Roumanie et la Suisse seront aussi représentées.

Des vedettes italiennes coulent un sous-marin soviétique en mer Noire

ROME, 16 JUIN. — *Le quartier général des forces armées italiennes communique ce qui suit :*

Après la victorieuse action en Marmarique annoncée par un communiqué spécial, la manœuvre des unités italiennes et allemandes continue avec succès. Les positions d'Ain-el-Gazala ont été atteintes et dépassées.

L'aviation des puissances de l'Axe, qui domine sans résistance l'espace aérien de la bataille, a soutenu sans arrêt les opérations terrestres.

Des colonnes ennemies en retraite ont été mitraillées et dispersées. Plusieurs centaines de véhicules automobiles ont été détruits ou rendus inutilisables, des batteries ont été réduites au silence.

Les 14 et 15 juin, la R.A.F. a perdu au total vingt appareils; cinq de nos appareils ne sont pas rentrés.

La marine a pris une part prépondérante dans la grande bataille aéronavale qui s'est terminée lundi soir en Méditerranée.

Depuis leur départ, les deux grands convois ennemis qui venaient de l'est et de l'ouest ont été annoncés et attaqués par nos sous-marins, qui ont torpillé deux unités de l'escadre partie de Gibraltar. Dans la matinée du 15 juin, la 7me division de la flotte, composée de deux croiseurs légers et de cinq contre-torpilleurs, a attaqué violemment le convoi qui faisait route de Gibraltar vers Malte. Bien que celui-ci fut supérieur et composé de deux croiseurs et d'au moins douze contre-torpilleurs, il battit en retraite et se cacha derrière un écran de brouillard artificiel. Au cours des combats qui suivirent à courte distance, un croiseur explosa et coula sous le feu concentré de l'« Eugenio-di-Savoya » et du « Montecuccoli ». Deux contre-torpilleurs furent gravement endommagés, un croiseur et un contre-torpilleur furent torpillés. Sous des attaques aériennes ennemies ininterrompues et inefficaces, nos unités continuèrent leur action contre les unités ennemies durant toute la journée et coulèrent un autre contre-torpilleur par le feu de leur artillerie.

L'aviation des puissances de l'Axe est intervenue et a décimé le convoi. Quatre vapeurs ont été incendiés ou coulés et un pétrolier fut mis en flammes. Un autre grand convoi ennemi venant d'Alexandrie a été attaqué par des bombardiers et des avions torpilleurs partis de leurs bases d'Afrique du Nord et de la mer Egée. Un contre-torpilleur a été coulé; six unités ont été touchées. Un « Spitfire » a été détruit en combat aérien. Un de nos avions n'est pas rentré.

Au cours des combats navals qui ont eu lieu à l'est et à l'ouest de Malte, nous avons perdu un croiseur lourd, touché par une torpille aérienne et par une torpille sous-marine. Un torpilleur gravement endommagé a pu rejoindre un de nos ports. Une grande partie des équipages a été sauvée.

D'après d'autres nouvelles parvenues, les pertes en avions britanniques au cours des opérations du 14 en Méditerranée occidentale se sont montées à deux unités. Dix-neuf autres ont été détruites lundi.

En mer Noire, des « Mas » italiens (vedettes rapides) ont coulé un sous-marin soviétique.

EN MÉDITERRANÉE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Peu après une seconde vague réussit à faire sauter deux cargos, à en incendier et couler un troisième, à toucher gravement un quatrième, à couler un destroyer et à atteindre le navire de ligne. Un incendie se déclara à bord d'un porte-avions, et deux croiseurs furent atteints.

Au début de l'après-midi, un des croiseurs, jaugeant 7.000 tonnes, au Nord de Philippeville alors qu'il était escorté par deux destroyers et qu'il naviguait à vitesse réduite en direction de l'Ouest, fut attaqué de nouveau, il fut touché de deux bombes et d'une torpille et ne tarda pas à donner fortement de la bande.

Un des contre-torpilleurs d'escorte fut aussi atteint. Quelques instants avant le coucher du soleil des avions torpilleurs aperçurent le croiseur qui avait été pris en remorque par un contre-torpilleur. Ils l'atteignirent d'une torpille et il coula certainement peu après.

De toutes ces opérations, onze avions italiens ne rentrèrent pas à leur base en Sardaigne.

Les unités ennemies qui avaient échappé aux attaques continuèrent lentement leur route vers l'Est et atteignirent l'après-midi la région maritime contrôlée par les avions stationnés en Sicile. A 17 h. 45, des vagues quittèrent leurs terrains et attaquèrent l'ennemi au large de Bizerte.

Une défense acharnée ne leur permit pas d'observer les résultats avec exactitude.

Les avions en piqué coulèrent un croiseur. Un autre donna de la bande. Un cargo s'ouvrit en deux et sombra immédiatement.

Les avions de combat atteignirent l'arrière du cuirassé et incendièrent trois cargos.

L'attaque fut reprise aux premières heures de la matinée du 15 juin.

L'aviation italienne fit preuve d'une tactique magistrale, employant en même temps des avions en piqué, des avions de combat et des avions-torpilleurs. Ces dernier effectuèrent leurs attaques à une altitude tellement basse qu'ils effleuraient fréquemment la surface de la mer.

EN MARMARIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les prisonniers gaullistes ne seront pas fusillés

Berlin, 16 juin. — Le porte-parole militaire de la Wilhelmstrasse, interrogé par les journalistes sur le sort réservé aux prisonniers gaullistes, a répondu qu'aux termes du traité d'armistice et en vertu des lois de la guerre, les gaullistes devaient être traités en francs-tireurs.

« Mais, a-t-il ajouté, des raisons humanitaires dicteront son attitude à l'Allemagne. Les gaullistes seront donc considérés comme des prisonniers de guerre. Toutefois, ils seront internés dans des camps spéciaux et séparés des ressortissants des Etats belligérants. »

De nouveaux «replis victorieux»...

Berlin, 16 juin. — La propagande britannique vient d'ajouter de nouveaux fleurons à « ses replis victorieux ». Après la retraite « couronnée de succès » de Bir-Acheim, suit maintenant celle de la 8me armée britannique d'El-Gamala ; des restes des détachements britanniques en fuite, la propagande anglaise fait « une force armée apte à la manœuvre ».

Une fuite éperdue que l'on qualifie d'opérations méthodiques, c'est bien là une caractéristique toute spéciale de la conduite de la guerre britannique en Afrique du Nord.

Les informations fantaisistes de la propagande anglo-saxonne

Paris, 17 juin. — Il est intéressant de constater, une fois de plus, la carence du service d'informations de la propagande anglo-saxonne.

Le 2 juin, le « Times » écrivait que le général Rommel avait usé toutes ses troupes d'élite, qui avaient été décimées, et que 50 % des ses tanks avaient été détruits.

« Jamais, ajoutait-il, une offensive allemande n'a pu être brisée aussi efficacement ».

Le même jour, Radio-Boston annonçait que le général Rommel, repoussé par les Anglais, prenait la fuite en direction de l'Ouest.

Reuter ajoutait que le péril était écarté et que maintenant les troupes britanniques pourraient procéder à l'anéantissement des divisions blindées germano-italiennes.

Le 5 juin, la radio anglaise affirmait encore que la situation était favorable aux troupes anglaises en Libye.

Le 6, enfin, l'agence « Exchange Telegraph » annonçait que l'initiative des opérations était entièrement aux mains du général Ritchie.

« Notre tonnage actuel ne suffit pas pour mener une guerre offensive »,

constatent la radio et la presse américaines

Genève, 16 juin. — La radio et la presse américaines engagent le peuple des Etats-Unis à méditer sur les difficultés que présente un débarquement des forces « alliées » en Europe.

Le chroniqueur militaire du poste de Washington a signalé que le point le plus important à régler avant l'ouverture d'un second front était la grave question du ravitaillement. C'est ce que l'on a compris en Amérique puisque l'une des premières voix officielles qui ait parlé de second front a été celle de M. Sumner Welles, chargé de faire parvenir les approvisionnements là où ils sont utiles.

Il y a des forces américaines en Irlande et en Australie, qui doivent être ravitaillées à tout prix. Des forces expéditionnaires ont été envoyées en Irlande, à Terre-Neuve, au Groenland, afin d'établir la continuité du ravitaillement. Des forces expéditionnaires semblables sont établies le long des routes d'Extrême-Orient. Elles ont fait, notamment, des étapes dans le Pacifique, par exemple en Nouvelle-Calédonie. Toutes doivent être ravitaillées aussi bien en lacets de chaussures qu'en canons de D. C. A. et cela le plus vite possible.

On estime que 18 tonnes sont nécessaires pour faire subsister un soldat pendant un an.

« On conçoit sans peine à quel point cette tâche déjà considérable deviendrait ardue avec l'ouverture d'un second front en Europe ».

De son côté, la revue new-yorkaise « Fortune » a publié samedi des considérations sur la situation des alliés en matière de tonnage :

« La comparaison entre le tonnage coulé et le tonnage construit fait apparaître un écart dangereux et de plus en plus accentué. Rappelons que faute de tonnage, les livraisons de matériel de guerre effectuées par les Etats-Unis à l'U.R.S.S. ne représentent qu'une faible partie des quantités promises. Au début de la guerre, les alliés n'avaient qu'un quart de navires de commerce nécessaires pour mener la guerre avec succès. On peut comprendre quelle est la situation après des mois de guerre sous-marine. Il est sûr que notre tonnage actuel ne suffit pas pour mener une guerre offensive ».

Des Combats acharnés aux îles Aléoutiennes

Washington, 16 juin. — Le département de la marine a annoncé que malgré le mauvais temps, des combats acharnés se déroulent aux îles Aléoutiennes, où les Japonais continuent leurs débarquements.

LE CONFLIT S'ÉTEND...

LES IROQUOIS vont déclarer la guerre à l'Axe !...

Genève, 16 juin — On mande de Washington :

Six tribus d'indiens (Iroquois) ont l'intention de déclarer la guerre à l'Axe. Elles ont déjà l'assentiment de M. Roosevelt.

Au reste, ces six tribus de Peaux Rouges se trouvent toujours en guerre avec l'Allemagne depuis 1917, car elles ont oublié de retirer leur déclaration de guerre en 1918.

Tremblements de terre en Espagne, en Turquie et en Grèce

Une colline est engloutie par une crevasse près de Madrid

Paris, 17 juin. — De violents séismes viennent de se produire en différents points de l'Europe.

Une dépêche de Madrid signale que la colline Barroto a disparu, au cours d'un tremblement de terre.

Des grondements souterrains avaient mis en émoi la population qui s'était réfugiée dans la campagne. Soudain, la terre s'ouvrit et une immense crevasse engloutit la colline. Le paysage a complètement changé d'aspect. Les ravins béants atteignent 80 m. de profondeur.

Un tremblement de terre assez violent a, d'autre part, été ressenti en Turquie, notamment en Thrace et en Anatolie. Des dégâts ont été signalés dans diverses villes.

Enfin, une dépêche d'Athènes annonce que de fortes secousses ont été enregistrées dans la capitale grecque.

Les qualités militaires des Juifs sont, une fois de plus, mises en doute...

Paris, 17 juin. — Mardi, à la Chambre des Communes, au cours d'un débat sur la création de l'armée juive, un député britannique a préconisé l'emploi exclusif des Juifs mobilisés dans les formations de l'arrière.

« Leur sens des affaires et leur esprit d'organisation, a-t-il ajouté, les rendent plus utiles à l'arrière que sur le front. »

LA MARINE AMÉRICAINE différe la construction de nouveaux vaisseaux de ligne

Genève, 16 juin. — Le département de la Marine de Washington a décidé de différer plus les plans pour la construction de nouveaux vaisseaux de ligne, de façon à se concentrer sur « l'accroissement de la force combattive dans les airs ».

Le sénateur républicain Brewster a déclaré que la marine devait complètement modifier sa théorie sur les vaisseaux de ligne, en raison des récents événements dans la mer du Corail et dans les parages des îles Midway.

Nouvelles de France

La loi infligeant des peines sévères à ceux qui laisseront périr des denrées alimentaires a été publiée ce matin au « Journal Officiel »

Vichy, 17 juin. — Le « Journal officiel » publie ce matin une loi datée du 12 juin et aux termes de laquelle sont passibles de peines allant de 5 à 10 ans de prison, et d'une amende de 100.000 fr. à 5 millions, les personnes qui laisseront périr volontairement des denrées alimentaires.

Celles qui se rendraient coupables de la même faute par négligence seront passibles d'un emprisonnement d'un mois à trois ans et d'une amende de 1.000 francs à 100.000 francs.

Ces dernières peines sont portées de six mois à 5 ans de prison et de 10.000 à 500.000 francs, si la perte ou la détérioration de denrées alimentaires est imputable au manque d'initiative d'un fonctionnaire ou d'une personne investie d'un mandat officiel.

C'est la première fois qu'une sanction pénale aussi grave est prévue, indépendamment de toute intention malveillante, et qu'elle est aggravée à l'égard de ceux auxquels une responsabilité publique est confiée.

Pour les familles de prisonniers et les veuves de guerre

Vichy, 16 juin. — D'importants projets sont actuellement en cours d'exécution dans différents services ministériels.

1° La distribution de bons de pain gratuits aux familles de prisonniers en vertu de la loi du 15 février dernier et dont l'application avait été retardée par des difficultés matérielles, va entrer en vigueur avec effet rétroactif, comportant un remboursement forfaitaire des sommes payées depuis le 1er avril. Les bons qui seront délivrés prochainement seront de 1, 3, 5 ou 10 kilos, selon l'importance de la famille ;

2° Les allocations militaires aux femmes de prisonniers, déjà relevées par la loi du 15 avril, vont être encore augmentées ;

3° Les veuves de guerre chargées de famille toucheront les mêmes allocations qu'avant la disparition de leur mari. Cette extension des allocations familiales sera valable pour les indemnités de salaire unique ;

4° Les familles de prisonniers bénéficieront aussi d'un soutien moral par la création de Comités d'accueil et l'activité du commissariat au reclassement des prisonniers s'étendra à elles.

Les délégations de solde des prisonniers

Paris, 16 juin. — La direction du service des prisonniers de guerre fait savoir que pour sauvegarder l'intérêt commun des familles et des prisonniers de guerre, les délégations de solde ne pourront désormais être versées aux familles que sur présentation de l'autorisation écrite du prisonnier. Le versement de la prime de délégation de solde ne pourra être effectué après le 1er octobre 1942 que sur production d'une autorisation de paiement donnée par le militaire lui-même, à l'occasion d'une correspondance donnée à sa famille. Des précisions à ce sujet sont insérées au J.O. se renseigner dans les mairies.

Des biens de l'ex-général de Gaulle mis sous séquestre

Chaumont, 16 juin. — Un administrateur-séquestre des biens de l'ex-général de Gaulle situés dans l'arrondissement de Chaumont a été nommé. Il s'agit d'une superbe propriété d'une très grande valeur située à Colombey-les-deux-Eglises (Haute-Marne).

Le tribunal d'Etat a condamné à mort l'assassin du gardien de la paix parisien Lécureuil

Paris, 16 juin. — Le 7 janvier, à 22 h. 30, le gardien de la paix, Louis Lécureuil, de faction devant un garage occupé par les autorités militaires allemandes, 120, boulevard Magenta, était tué de trois balles de revolver. A la faveur de la nuit particulièrement sombre, les meurtriers purent disparaître. Ce n'est que quatre mois plus tard, le 9 mai, que la police parvenait à se saisir de l'un des bandits: un étranger d'origine juive, David Grundberg, né le 17 janvier 1923 à Lwow. Interrogé, il dut avouer son crime et sa participation à plusieurs autres attentats commis en banlieue.

David Grundberg comparaissait lundi après-midi devant le tribunal d'Etat. L'accusé avait été, au début de la guerre, condamné à deux ans de prison pour détention et distribution de tracts communistes.

Les débats se sont déroulés à huis clos et le tribunal a prononcé la condamnation à mort de l'assassin.

Sourire enchanteur

de vos lèvres que le rouge "Bonjali" d'ANTOINE a rendues fraîches et brillantes comme une cerise: tenace, onctueux et satiné il est votre rouge (L'étui 42 frs - Recharge 15 frs)

UNE CONFÉRENCE du professeur GRIMM à Montpellier sur la réconciliation franco-allemande

Montpellier, 16 juin. — Le professeur Grimm a fait, lundi, au théâtre municipal de Montpellier, en présence de M. Olivier de Surdan, préfet régional, une conférence sur « la réconciliation franco-allemande ».

« C'est le moment, a proclamé l'orateur, de faire la paix franco-allemande, d'enterrer un différend vieux de trois siècles. Agissons pour que nos fils et nos petits-fils ne nous reprochent pas un jour d'avoir manqué à notre devoir. »

Ayant terminé sa conférence, le professeur Grimm s'est incliné devant le portrait du maréchal Pétain qui dominait l'estrade, cependant que les auditeurs lui faisaient une chaleureuse ovation.

— L'Office des changes a décrété que les paiements pour les échanges commerciaux entre la France et la Croatie seront faits par son entremise sur la base d'un kuna pour un franc.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Oberfeldkommandantur 670
Der Oberfeldkommandant

VERORDNUNG

über Sonntagsarbeit im nordfranzösischen Steinkohlenbergbau am 21 juni 1942.

Auf Grund der mir vom Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich erteilten Ermächtigung verordne ich für die Departements Nord und Pas-de-Calais was folgt :

I. — Am Sonntag den 21. Juni 1942, wird im Steinkohlenbergbau unter und über Tage wie an Werktagen gearbeitet.

II. — 1) Für die an diesem Sonntag geleistete Arbeit ist den Arbeitern ein Zuschlag von 100 v. H. auf den verdienten Lohn zu zahlen. Angestellte erhalten als Vergütung ein Fünfundzwanzigstel ihres Monatsverdienstes entsprechend 100 v. H.

2) Der Zuschlag ist nur an die Beschäftigten zu zahlen, die seit dem Inkrafttreten dieser Verordnung für den Rest des Monats Juni ihrer Arbeit ohne Schichtenversäumnis regelmässig nachgehen. Die Grundsätze über Zahlung der Vollschichtenprämie sind anzuwenden.

III. — Zuschläge auf Grund dieser Verordnung sind nicht zu zahlen an Beschäftigte, die schon auf Grund ihres Arbeitsverhältnisses zur Sonntagsarbeit verpflichtet sind.

IV. — Wer nicht zur Sonntagsarbeit erscheint, verliert die Vollschichtenprämie. Wer unent schuldigt der Arbeit unter Tage fern bleibt verwirkt ausserdem die Lebensmittelzulagen an Brot, Fleisch und Fett für 3 Tage.

V. — Alle der Arbeit Fernbleibenden sind vom Arbeitgeber der Oberfeldkommandantur bis zum 25. Juni 1942 zu melden. Der Grund des Fehlens ist anzugeben.

VI. — Wer den Vorschriften dieser Verordnung zuwiderhandelt oder sie umgeht wird mit Gefängnis und Geldstrafe oder einer dieser Strafen bestraft.

VII. — Diese Verordnung tritt mit ihrer Veroeffentlichung in der Tagespresse in Kraft.

gez. NIEHOFF
Generalleutnant.

Lille, den 17. Juni 1942.

ORDONNANCE

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par le Commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France j'ordonne pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais ce qui suit :

I. — Le dimanche 21 juin 1942, il sera travaillé dans les mines de houille comme les jours ouvrables, et ce pour le jour et pour le fond.

II. — (1) Pour le travail effectué le dimanche en question, les ouvriers toucheront un supplément de salaire de 100%. Les employés, à titre d'indemnités, toucheront le 25me de leur traitement mensuel, augmenté de 100%.

2) Le supplément ne sera payé qu'aux ouvriers et employés qui, à partir de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance et pour tout le reste du mois de juin, effectueront leur travail d'une façon régulière et sans manquer à un poste. Les modalités relatives au paiement de la prime d'assiduité devront être appliquées.

III. — Les suppléments prévus par la présente ordonnance ne devront pas être payés aux ouvriers ou employés qui, en vertu de leur contrat de travail ou d'emploi, sont déjà obligés de travailler les dimanches.

IV. — Quiconque n'effectuera pas le poste de dimanche perdra son droit à la prime d'assiduité. Toute absence irrégulière des travailleurs du fond entraînera la perte des suppléments de ravitaillement en pain, viande et en matières grasses pour deux jours.

V. — Les employeurs signaleront, pour le 25 juin 1942 au plus tard, à l'Oberfeldkommandanteur tous les ouvriers et employés absents au travail. La raison de cette absence devra être indiquée.

VI. — Quiconque enfreindra ou éludera les prescriptions de la présente ordonnance sera condamné d'emprisonnement et d'une amende ou de l'une de ces deux peines seulement.

VII. — La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication dans la presse quotidienne.

Lille, le 17 juin 1942.

Signé: NIEHOFF,
Generalleutnant.

FELDKOMMANDANTUR 676

Aufruf an die Bevoelkerung

Die Bevoelkerung wird darauf aufmerksam gemacht, dass das Betreten ausgebauter militaerischer Stellungen jeglicher Art, die voruebergehend verlassen sind, sowie die Entnahme von Baumaterial aus diesen, jede Beschaedigung dieser Stellungen und der Mannschaftsbaracken strengstens verboten ist. Zuwiderhandlungen werden mit Geld oder Haft bis zu sechs Wochen bestraft. Ausser dem Schadenersatz werden der Bevoelkerung im Widerholungsfall schaerfste Suehnemassnahmen auferlegt werden.

Appel à la population

Nous attirons l'attention de la population sur le fait qu'il est formellement interdit de franchir les zones d'ordre militaire de toute nature, même abandonnées passagèrement, ainsi que d'enlever du matériel de construction. Toute détérioration de ces terrains et des baraquements de troupes est strictement interdite. Les infractions seront punies d'amende ou d'une peine de prison allant jusqu'à six semaines. Outre les dommages-intérêts, la population subira, en cas de nouvelle infraction, des mesures très sévères.

L'émission régionale de Radio-Lille du jeudi 18 juin

Voici le programme qui sera émis demain jeudi 18, de 17 h. à 18 h. 30 :

Voici le programme complet de cette émission :

1. La vie qui va (Trenet); 2. Sérénade portugaise, refrain chanté par Corveleyn (Trenet); 3. Vous et Moi, refrain chanté par Corveleyn (Bosmans); 4. a) Lily Marlène (H. Lemarchand et R. Detaille); b) Incertitude (Gustave Detaille); c) Qui veut m'aimer, par Mlle Christiane Houdes (Vandervorste et Deiteur); 5. Bonsoir Madame la Lune, refrain chanté par Corveleyn (Marinier); 6. Improvisation avec le pianiste Richard Cornu; 7. Je sais que vous êtes jolie, refrain chanté par Corveleyn (Christiné); 8. La sérénade à la mule (Frimi); 9. La revue des spectacles (Jules Tardieu); 10 a) La chanson que je t'ai demandée (R. Tessier et Simonot); b) Ton image (Michel Tierry et José Sentis); c) La semaine d'amour, par Josette Rabdeau (Rosemond, Gérard et Simonot); 11. a) Les colis (René Dorin); b) Sérénade (Heykens); c) Ah ! que la France est belle, par Pierre Bayle et Jacques Simonot (P. Bayle et Simonot); 12. Actualités sportives (Marcel Peltier); 13. Zuima au tribunal, sketch (Simons). Distribution: Zuima, Line Dariel; l'interprète, Bertal; le juge, Robert Villers.

M. H. Robin, procureur général près la Cour d'appel de Douai, est nommé conseiller à la Cour de cassation

M. Henri Robin, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, vient d'être nommé conseiller à la Cour de cassation.

Né à Chauvigny (Vienne), le 8 septembre 1879, M. Robin, docteur en droit, entra dans la magistrature en 1904. Procureur de la République à Saint-Sever en 1914, il fut mobilisé et fit toute la campagne au cours de laquelle il fut blessé et cité à l'ordre de l'armée. Ensuite il fut substitut général à Douai de 1920 à 1926, avocat général à Amiens, procureur de la République à Angers, puis à Lille de 1933 à 1936. Il quitta la capitale des Flandres le 17 novembre 1936 pour devenir procureur général près la Cour d'appel du Nord et du Pas-de-Calais.

Le nouveau conseiller à la Cour de cassation sera remplacé à Douai par M. Fontanaze actuellement procureur général à la Cour de Nancy et qui fut avocat général à Douai de 1928 à 1932.

A l'Université catholique de Lille

Diplôme de connaissances pratiques d'allemand

A la suite de l'examen de vendredi 12 juin, ce diplôme a été décerné aux élèves dont les noms suivent: Jean Camard, Paulette Carton, Aline Caullet, Gilberte Delesalle, Joseph Deschamps, Mme Hollette, Mme Lapeire, Geston Lecomte, André Lejeune, Maria Maréchal, Gustave Sorriaux, Marthe Wioland. — Avec la mention bien: Jacqueline Delautre, Monique Denecker, Mme Fondimare, Marie Houpe, Paul Lapeire, Hélène Laurent, Gaston Monfort, Thérèse Otton, Gabrielle Sacré, Mme Soots.

Les diplômes peuvent être retirés au secrétariat, après le 25 juin.

Cours publics d'allemand pratique

Une nouvelle série de cours sera donnée pendant les vacances, jusque fin octobre. Elle commencera le 15 juillet. Elle est ouverte à tous, sans conditions d'âge ou de diplôme. Les cartes d'admission sont en vente au secrétariat, où l'on reçoit dès maintenant les inscriptions.

M. Lecerf est nommé chef de bureau à l'Office des mutilés

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Lecerf comme chef de bureau à l'office des mutilés, anciens combattants, veuves de guerre et pupilles de la nation, que dirige M. Paul Cassel.

M. Lecerf, ancien combattant de la guerre 1914-1918, blessé, titulaire de la croix de guerre, débuta dans d'administration en 1920 comme aide-comptable. Grâce à ses qualités techniques il fut bientôt chargé des services financiers de l'office. Sa récente nomination au poste de chef de bureau vient récompenser les services rendus par le sympathique fonctionnaire.

A l'occasion de sa nomination, M. Lecerf a été l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de ses collègues. Nous y joignons nos félicitations.

COMMUNIQUÉS DE LA PRÉFECTURE

Une distribution de rhum

Une distribution de rhum aura lieu à partir du 22 juin, à raison de 0 l. 125 pour les consommateurs du sexe féminin de plus de 13 ans; 0 l. 250 pour les consommateurs du sexe masculin de plus de 13 ans; 0 l. 500 pour les travailleurs titulaires de la carte M.T.

Ces rations seront livrées contre remise des titres d'alimentation suivants :

1°) Case « vin consommateur du sexe féminin de plus de 13 ans » de la feuille bleue de juin, pour les consommateurs du sexe féminin;

2°) Case « vin consommateur du sexe masculin de plus de 13 ans » de la feuille brune de juin pour les consommateurs du sexe masculin ;

3°) Case « vin consommateur travailleur lourd » de la feuille verte de juin pour les consommateurs titulaires de la carte M.T.

La carte de vin ne comporte pas de bon de commande spécial pour le rhum. En conséquence, le ticket de perception tiendra lieu de bon de commande et sera déposé préalablement par les consommateurs chez le détaillant en vin et spiritueux de leur choix. Celui-ci en accusera réception en apposant son cachet au verso de la carte de vin et leur donnera un numéro d'ordre.

Il est rappelé aux commerçants que les dates et heures de distribution doivent être fixées en tenant compte des numéros d'inscription et portées à la connaissance des consommateurs par affichage.

La ration de fromage en juin

La ration de fromage pour le mois de juin sera de 200 grammes par personne contre remise des tickets 16 et E F. P. G. H. I.

Les prix des artichauts

Le prix au détail des artichauts verts et violets, queue maximum 8 c/m en provenance des départements autres que ceux du Nord et du Pas-de-Calais est fixé à 10 fr. le kilo et à 15 fr. le kilo pour les artichauts en provenance du Nord et du Pas-de-Calais.

Bouchers poursuivis

En application de la loi du 27 septembre 1941 portant création du Comité national interprofessionnel des viandes, les amendes suivantes ont été prononcées à l'encontre des personnes ci-après dénommées convaincues d'avoir commis une infraction aux dispositions de la dite loi, savoir:

Auguste Destoop, rue Lepelletier, à Lille, pour achat et abatage irréguliers de bétail de boucherie et de charcuterie: 20.000 fr. et retrait de la carte professionnelle pour une durée de deux mois.

Jules Verhecke, à Wasquehal, pour achat irrégulier de bétail de boucherie: 15.000 fr.

Mme Isabelle Debeer, boucher à Wattrelos, pour achat irrégulier de bétail de charcuterie: 3.000 fr.

LILLE

Trois cents kilos de cuir et 1.280 kilos de haricots, destinés au marché noir, sont saisis à Lille

Le contrôle économique en collaboration avec le service des contributions indirectes vient de saisir dans un café de la rue Roland tenu par Mme Deconinck, un stock de 300 kgs de cuir et de 1.280 kgs de haricots. Ces marchandises avaient été entreposées par Victor Sanase, 189, avenue de Dunkerque, à Lille. Le cuir était vendu par Sanase à des intermédiaires à raison de 40 fr. le kilo, alors que le prix officiel varie entre 15 et 20 fr. Les intermédiaires, Emile Valers, cordonnier 543, avenue de Dunkerque, à Lomme, Aimé Dewitte, démarcheur, 10, rue du Buisson prolongée à Marcq-en-Barœul et Julien Vandewalle, monteur, 61, avenue de Bretagne à Canteleu, recélaient ces marchandises en prenant chacun un gros bénéfice. Le cuir atteignait ainsi 115 fr. le kilo et les haricots 38 fr.

Sanase, Dewitte et Vandewalle ont été arrêtés et déférés au parquet; la dame Deconinck a été laissée en liberté.

NORD

Un employé de la mairie de Lambersart dérobait des vivres et du tabac destinés aux prisonniers

Il les revendait à deux complices qui sont allés le rejoindre sous les verrous

Depuis quelque temps, M. Henri Fénart, délégué du Comité d'aide aux prisonniers de guerre, à Lambersart, constatait la disparition de vivres et de tabac destinés aux envois aux prisonniers de la commune. Lundi, 200 paquets de cigarettes, 10 boîtes de pâté, 3 boîtes de viande, 20 kilos de sucre blanc, 8 fromages de crème de gruyère, 4 boîtes de beurre, 15 plaques de chocolat et 10 boîtes de sardines avaient été prélevés sur le stock de marchandises entreposées dans un local de la mairie.

M. Fénart déposa une plainte, et l'enquête ouverte par le commissaire de police de Lambersart permit très vite d'identifier l'auteur du vol : Jean Verley, 22 ans, employé à la mairie, demeurant 2, rue Hippolyte-Salin.

Interrogé, ce dernier reconnut le vol du 15 juin et les vols précédents. Il profitait de sa situation d'employé de mairie pour pénétrer, en dehors de ses heures de service, à l'aide d'une fausse clef, dans le local où étaient entreposées les marchandises.

Les cigarettes et le sucre avaient été vendus, à raison de 10 fr. le paquet de cigarettes et de 20 fr. le kilo de sucre, à Raymond Verlyck, demeurant 68, avenue de Bouffiers, à Lambersart.

Celui-ci avoua qu'en avril, il avait écoulé le produit de ses vols à Henri Cochin, domicilié 72, rue Ampère, à Lambersart.

Au domicile de Verly, la police a pu récupérer une partie des marchandises volées, qui a été restituée au Comité d'aide aux prisonniers.

Huit communistes sont arrêtés dans les environs de Valenciennes

La police d'arrondissement a procédé à l'arrestation de Jean Miroux, 20 ans, employé à Denain ; Roger Leduc, 20 ans, mouleur à Villers-en-Cauchies; Robert Bouchet, 19 ans, aide-estampeur à Escaudain ; Léon Fraysse, 22 ans, accrocheur à Denain ; Emilien Santer, 19 ans, cisailleur à Lourches ; Arthur Santer, cisailleur à Escaudain ; Maurice Lasselin, 42 ans, grutier à Villers-en-Cauchies ; André Coquet, 21 ans, employé à Denain, pour activité communiste.

PAS-DE-CALAIS

Mort de M. Camille Hollard, président de l'Association professionnelle des journalistes du Pas-de-Calais

Nous apprenons la mort de notre confrère, M. Camille Hollard, président de l'Association professionnelle des journalistes du Pas-de-Calais, membre du Conseil d'administration de l'Association professionnelle des journalistes du Nord, décédé à Arras, dans sa 78me année.

C'est un journaliste de l'ancienne génération qui disparaît. Entré au journal « La Dépêche » en 1868, il participa aux luttes ardentes qui opposaient les doctrines politiques du temps. Ce fut un polémiste plein de tact et de correction envers ses adversaires, un propagandiste ardent et fidèle à la ligne de conduite tracée selon ses convictions.

La disparition du journal « La Dépêche » qu'il servit pendant près de 54 ans, le toucha profondément. Néanmoins il continuait par habitude sa tâche quotidienne et servait encore comme s'il avait voulu mourir en plein travail. Il était correspondant du « Journal de Roubaix » depuis environ un an.

Ses funérailles auront lieu à Arras vendredi 19 juin, à 10 h., 6 rue des Promenades.

Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos sentiments de condoléance.

CARNET

Naissance.

— Michel et Marc sont heureux de vous annoncer la naissance de leur petit frère Jean-Paul.

M. et Mme Eugène Dusoulier-Derachinois, villa St-Amand, 80, avenue de Grasse, Cannes (A.-M.).

7 juin 1942. 87356d

— Edouard, Françoise et Jean-Pierre Delobette sont heureux de vous annoncer la naissance de leur pet